

Prologue.

Les Ulis, le 21 février 2017

Pour renforcer le financement de sa croissance, Prologue procède à l'émission de sa dernière tranche d'OCABSA pour 3M€ à des conditions financières fortement améliorées.

Fort de ses très bons fondamentaux, le groupe Prologue, qui est actuellement en cours de finalisation de plusieurs contrats majeurs, a souhaité renforcer encore ses moyens financiers dans la perspective de cette très forte croissance à venir et a, pour cela, procédé ce jour à l'émission de 300 OCABSA pour un montant nominal total de 3 M€.

Cette émission a été réalisée dans le cadre du contrat signé (et annoncé) le 20 septembre 2016 avec le fonds d'investissement YA II CD, LTD géré par la société de gestion américaine Yorkville Advisors Global, LP (« **Yorkville** ») à des conditions de financement qui ont été améliorées au profit de Prologue¹, avec :

- l'allongement de la maturité des obligations convertibles en actions (OCA) à 3 ans contre 18 mois précédemment,
- la hausse du prix d'exercice des bons de souscription d'actions (BSA) attachés aux OCA, lequel a été fixé à 1,12€, soit une prime de 30% par rapport au dernier cours de clôture contre une prime de 10% prévue contractuellement lors du premier tirage.

Les actions nouvelles susceptibles d'être émises sur conversion des OCA ou sur exercice des BSA porteront jouissance courante. Elles auront les mêmes droits que ceux attachés aux actions ordinaires existantes de la Société, viendront renforcer les fonds propres du Groupe et feront l'objet d'une admission sur le marché réglementé d'Euronext Paris sur la même ligne de cotation (Code ISIN FR0010380626).

Pour rappel, toutes les OCA de la première tranche de 2 M€ ont été converties en actions. Les titres ainsi créés ont représenté moins de 5% des volumes échangés sur le marché depuis le 20 septembre 2016. Cette seconde tranche solde l'accord de financement par émission d'OCABSA conclu avec Yorkville le 20 septembre 2016.

¹ Dans le cadre d'un avenant en date du 21 février 2017.

Prologue.

Incidence théorique de l'émission de la seconde tranche d'OCABSA (sur la base du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Prologue (tels que publiés par Bloomberg) précédant le 21 février 2017, à savoir 0,8854 euro)

A titre indicatif, l'incidence de l'émission des 300 OCA assorties de 1 339 285 BSA ayant un prix d'exercice de 1,12 euros composant la seconde tranche serait la suivante :

- Incidence de l'émission de la seconde tranche sur la quote-part des capitaux propres par action (sur la base des capitaux propres consolidés (part du Groupe) au 30 juin 2016 et du nombre d'actions composant le capital social de Prologue au 21 février 2017 (soit 36.300.704 actions) :

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission	0,39 €	0,93 €
Après émission d'un nombre maximum de 3 614 457 actions nouvelles résultant de la conversion des 300 OCA	0,43 €	0,92 €
Après émission d'un nombre maximum de 3 614 457 actions nouvelles résultant de la conversion des 300 OCA et d'un nombre maximum de 1 339 285 actions résultant de l'exercice de la totalité des BSA de la seconde tranche	0,46 €	0,92 €

⁽¹⁾ La base diluée tient compte des 19 963 250 actions nouvelles qui pourraient être créées en cas d'exercice intégral des 954 339 BSAA 2019, 10 366 785 BSAAR 2020 et des 7 567 945 BSAA 2021 existants, ainsi que des 892 857 actions nouvelles qui pourraient être créées en cas d'exercice intégral des 892 857 BSA existants.

- Incidence de l'émission de la seconde tranche sur la participation d'un actionnaire détenant actuellement 1% du capital social de Prologue :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
Avant émission	1 %	0,65 %
Après émission d'un nombre maximum de 3 614 457 actions nouvelles résultant de la conversion des 300 OCA	0,91 %	0,61 %
Après émission d'un nombre maximum de 3 614 457 actions nouvelles résultant de la conversion des 300 OCA et d'un nombre maximum de 1 339 285 actions résultant de l'exercice de la totalité des BSA de la seconde tranche	0,88 %	0,59%

⁽¹⁾ La base diluée tient compte des 19 963 250 actions nouvelles qui pourraient être créées en cas d'exercice intégral des 954 339 BSAA 2019, 10 366 785 BSAAR 2020 et des 7 567 945 BSAA 2021 existants, ainsi que des 892 857 actions nouvelles qui pourraient être créées en cas d'exercice intégral des 892 857 BSA existants.

Prologue rappelle qu'est tenu à jour sur son site internet un tableau récapitulatif des OCA, des BSA et du nombre d'actions en circulation. Les termes et conditions des OCA et des BSA tels que modifiés par l'avenant conclu ce jour sont également disponibles sur le site internet de Prologue.

Prologue.

A propos de Prologue

Prologue est un groupe international spécialisé dans les logiciels, les services IT et la formation professionnelle. Le groupe a développé des offres à forte valeur ajoutée dans les domaines des télécommunications (téléphonie VoIP, SMS, fax, courriel, image, vidéo, etc.), du multimédia (plateforme collaborative Adiict), de la dématérialisation de transactions et des échanges d'information (EDI, facture fiscale, opérations bancaires, administration, santé, taxes, etc.), et du Cloud Computing.

Le groupe est présent en France, en Espagne, en Pologne, aux Etats-Unis et en Amérique Latine. Les technologies du groupe sont utilisées par des entreprises prestigieuses en France et à l'étranger comme : Generali, Société Générale, Orange, SFR, LVMH, Vilmorin, Immobilière 3F, MASSA Autopneu, J.C. Decaux, Facom, Telefonica, REALE Assurances, Toyota, Adecco, TINSAs, Inter-parfums, NEXITY, Jones Lang Lasalle, AENA, ATOS, EMC, Blédina, Siemens, Liebherr Aerospace, Eurocopter, Kone, Uponor, Cadysa / Bodybel.

Pour toute information, vous pouvez contacter :

Sylvie Prost-Boucle - Tél : 01 69 29 38 66 - Email : actionnaire@prologue.fr